



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Réforme statutaire : la mobilisation doit continuer !

La CGT PJJ et le SNPES-PJJ/FSU, en intersyndicale, dénoncent depuis de nombreux mois une réforme statutaire au rabais de la filière socio-éducative à la PJJ.

Le 28 novembre 2018, le projet de création d'un corps de cadres éducatifs et d'une grille indiciaire pour les CSE était à l'ordre du jour du Comité Technique Ministériel, reporté après un premier boycott. Grâce à la mobilisation des personnels et à l'action des organisations syndicales, nous avons obtenu le report du premier point, le deuxième sujet étant adopté malgré un vote contre majoritaire. La dénonciation de la forme et du fond de ce projet par le SNPES-PJJ/FSU et la CGT PJJ a fini par être entendu par la secrétaire générale.

C'est une première étape qui permet de disposer d'un délai supplémentaire pour obtenir un autre projet qui prenne enfin en considération le niveau de recrutement, de qualification, de responsabilité et d'expertise des agents.

La CGT PJJ et le SNPES-PJJ/FSU exigent que la rencontre proposée lors du CTM avec la direction de la PJJ et censée amener de nouveaux éléments d'information, se tienne dans les meilleurs délais. Quoiqu'il en soit, nous retournerons rencontrer tous les niveaux décisionnels autant de fois que nécessaire.

Le SNPES-PJJ/FSU et la CGT PJJ invitent les agents à amplifier la mobilisation par différents moyens pour signifier leur désaccord avec ce projet de réforme méprisants pour les personnels ! Dès aujourd'hui, nos deux organisations syndicales invitent les RUE et tous les personnels concernés à organiser et investir massivement les assemblées générales au niveau local afin débattre puis d'acter ensemble des modalités d'action qui doivent pousser la DPJJ à ré-ouvrir ce chantier statutaire. Certaines modalités d'actions sont déjà mises en œuvre, notamment concernant la remontée de activité chiffrée des services et le refus d'assurer des intérim de direction. D'autres sont en discussion : envoi des CREP, absence aux différents CDTE, refus d'effectuer les astreintes... Nos deux organisations soutiendront les personnels qui s'associeront à ces actions.

La CGT PJJ et le SNPES-PJJ/FSU continueront à porter les revendications des agents et à témoigner de leur colère et de leur détermination dans les différentes instances. La mobilisation collective a déjà fonctionné. Il appartient aujourd'hui aux agents de se saisir de cette opportunité pour amplifier la mobilisation sur l'ensemble du territoire et maintenir ainsi un rapport de force nécessaire afin de gagner des avancées significatives !

Le 5 décembre 2018